



www.deborah-guitel.com

29 Mai 2010

Volume **IX** – Lettre **4**

16 Sivan 5770

Chabbath
Behahalote'ha 5770

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

NOUVELLE FORMULE : CHABBATH & PIRKE AVOTH

Si le feu ou la plaque s'éteint, est-il permis de porter sa marmite sur la plaque du voisin? (ce cas ne concerne évidemment qu'un endroit où il est permis de porter)

Oui c'est permis. Comme vous n'avez à aucun moment eu l'intention d'enlever la nourriture du feu, on considère que vous avez gardé la marmite en main avec l'intention de la remettre sur le feu (voir les autres conditions nécessaires pour la 'hazara dans la Lettre 1).

Si la dafina (ou le cholent) brûle, que peut-on faire pour le sauver?

Option 1: Enlever la *dafina* (ou le *cholent*) de la plaque ou placer une plaque de métal au-dessous de la marmite.¹

Option 2: Pour les *sefardim*, il y a une discussion entre décisionnaires pour savoir si on peut verser de l'eau très chaude depuis la bouilloire (de *Chabbath*) dans la marmite qui est sur le feu.

Pour les *ashkénazim*, il est permis de verser de l'eau très chaude directement de la bouilloire vers la marmite de *cholent*. Selon Rav Chlomo Zalman Auerbach *zatsal*,³ il est aussi permis de verser de l'eau de la bouilloire dans une tasse et de la tasse dans le *cholent*. Toutefois, le *cholent* doit être sur un feu couvert ou une plaque de *Chabbath* pour qu'on puisse y ajouter de l'eau.

Si le feu s'est éteint puis-je demander à un non juif de le rallumer ?

Les solutions faisant intervenir des non juifs sont très compliquées, car beaucoup pensent, a priori, que tout est permis. On ne doit pas demander à un non juif de rallumer un feu car allumer un feu est un *issour deoraita* (interdit de la *Torah*) et la *hala'ha* (loi) interdit de demander à un non juif de transgresser un interdit de la *Torah* même dans le but d'accomplir une *mitsva* sauf en certaines circonstances ou on prendra l'avis d'un Rav. Si un non juif rallume un feu de **lui-même** alors que la nourriture est encore chaude, on pourra consommer cette nourriture.⁴

La nourriture ayant été cuite pour un malade, est-il permis à une personne en bonne santé de manger le surplus ?

La nourriture peut être cuisinée le *Chabbath*, si nécessaire, pour un '*holéh cheyech bo sakana* (malade dont la vie est en danger). Mais les autres personnes qui ne sont pas dans cette catégorie (même les autres malades, mais dont la vie n'est pas en danger) ne peuvent pas consommer cette nourriture. La raison en est que nos Sages ont craint que d'autres ne profitent de la cuisson de la nourriture ce jour là, pour en rajouter une quantité supplémentaire dans la marmite.⁵

Peut-on consommer cette nourriture après Chabbath ?

Oui et on ne devra pas attendre le temps habituel de *bichdé cheyahassou* (temps nécessaire à la cuisson de la nourriture)⁶ car la nourriture a été cuite suivant la *hala'ha*.⁷

Si un non juif a cuit cette nourriture, la règle de 'bichoul akoum' ⁸ s'applique-t-elle ?

La personne malade peut certainement en manger *Chabbath*. Quant à consommer cette nourriture après *Chabbath* (aussi bien le malade que le bien-portant), nous trouvons des avis opposés dans le *Michna Beroura*⁹ et on devra poser la question à une autorité rabbinique.

[1] *Siman* 253-3

[2] *Ohr Letsion* B, 17-8. *Ye'have Daath* 4-22.

[3] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 1 (Note 44 bas de la page)

[4] Basé sur *Siman* 253:5 (Rama)

[5] *Siman* 318-2

[6] Sera expliqué plus loin

[7] Basé sur *Michna Beroura Siman* 318:14

[8] Consommation de la nourriture cuite par un non juif

[9] *Siman* 318-14 et 328-63

Dirké Avoth I-2 : "Les modèles de l'Univers" d'après Rav Dovid Rosenfeld

"Simon le Juste a été un des derniers survivants des Hommes de la Grande Assemblée. Il disait, le monde repose sur trois piliers: la Torah, le service (de D.) et sur les actes de bonté."

Simon le Juste fut Grand Prêtre au début de la période du Second Temple. Comme l'atteste notre *michna*, il vécut à la fin de la période de la Grande Assemblée. Le *Talmud* le situe plus précisément en rapportant qu'il dirigea la délégation juive qui rencontra Alexandre le Grand lors de sa conquête de la Terre Sainte (*Yoma* 69a). Comme nous le verrons plus tard, il vécut une transition importante dans l'histoire juive, le passage de la période de la Grande Assemblée à celle des "paires".

Cette *michna* pose la **question fondamentale du judaïsme** et même de la vie : **quel est le but du monde ?** Quelle est la "base" du monde, quels étaient les objectifs sous-jacents de D. lorsqu'Il l'a créé ? Voulait-Il que le monde obéisse à sa propre dynamique et tienne les rênes de sa destinée ou D. avait-Il son propre programme et le monde n'existe et ne continue d'exister que dans la mesure où il favorise le plan divin ? Quel est ce plan divin ? Pourquoi D. a-t-Il créé l'humanité et que devons-nous faire ?

Nous ne répondrons pas à ces questions dans le cadre restreint de cette Lettre. Le Plan Divin ne peut être expliqué par une analyse logique et simple et ne peut probablement pas être pleinement compris par l'homme. Pourtant, Simon le Juste, en une courte phrase, émet des idées vraiment profondes, qui nous laissent entrevoir la bonne direction.

La plupart des idées exposées brièvement ci-dessous sont inspirées du "Chemin de D." de Rav Moché Haïm Luzzatto. Certaines seront exposées plus en détail par la suite.

Les penseurs juifs définissent la Création du monde par D. comme "l'ultime acte de bonté". D., étant parfait et infini, n'a pas besoin d'un univers, n'a rien à gagner à la création de l'humanité. Nous pouvons ainsi ne voir la création que comme un acte d'altruisme, pour le bien de l'homme. En outre, comme D. est parfait, Ses actes doivent être perçus comme des actes de bonté parfaite. D. a créé l'homme afin de disposer de créatures sur lesquels Il pouvait déverser Sa bonté. **La Création est donc l'ultime acte désintéressé**: D., qui n'a besoin de rien, a créé un monde, afin de pouvoir tout donner à l'homme.

Une question se pose aussitôt: Si D. voulait faire du bien à l'homme, pourquoi ne pas l'avoir directement installé dans ce lieu de récompense céleste qu'est le Monde à Venir? Qu'Il nous donne du bien! Pourquoi nous mettre dans un monde avec tant de mal et de tentations, se contentant de nous promettre une récompense si nous faisons le bien, étudions Sa *Torah* et observons Ses commandements? Pourquoi rendre les choses si difficiles ?

La réponse fait appel à un concept très profond que le *Zohar* et les kabbalistes nomment "*nahama dekissoufa*" ("pain de la honte"). Si D. devait nous "récompenser" à ne rien faire, ce ne serait pas une récompense mais une humiliation. Recevoir un don est une situation embarrassante et une expérience mortifiante. Si D. devait nous donner quelque chose que nous n'avons pas gagné, nous aurions du mal à nous sentir "proche" de lui et à avoir une relation significative avec D. dans le Monde à Venir, ce qui en est pourtant le but.

C'est pourquoi, plutôt que de nous gratifier de récompenses gratuites, D. nous donne **la possibilité de les gagner et de les mériter**. Et ce monde est fait pour cela. Nous avons reçu des commandements pour nous permettre de créer notre relation avec D. Pourtant, le monde est plein de tentations, essayant de nous détourner de l'appel divin. Nous devons faire avec notre léthargie, nos passions et nos faiblesses humaines qui peuvent nous faire dévier de notre chemin.

Le monde est constamment en **équilibre**. L'homme est placé, toute sa vie devant le choix entre le bien et le mal. S'il choisit le bien, il se sanctifie lui-même et gagne la récompense suprême qui l'attend. S'il choisit le mal, il renforce sa propre spiritualité mais s'éloigne de D. et du but ultime de la création. D. nous a donné la possibilité de fauter dans ce monde car sans cela le choix du bien n'eût pas été volontaire et n'eût pas mérité de récompense.

Nous avons ainsi expliqué la notion de "service". D. a créé l'homme pour le servir. Le terme de "*avoda*" (service) se réfère souvent au service du Temple ou de la synagogue, mais il signifie plus généralement le **service divin**. (à suivre)

A la mémoire de 'Haver Its'hak ben Rabbi Chimon GLAUBERG (20 Sivan 5751)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07.

E-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**